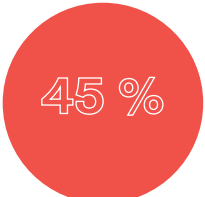


Cannabis : sortir du *statu quo*, vers une légalisation encadrée

FLORENT COMPAIN ET HELNO EYRIEY

La France compte, au sein de l'Union européenne, la plus importante proportion de population ayant déjà consommé du cannabis. Dans un contexte international marqué, ces dix dernières années, par des vagues de légalisation de l'usage dit « récréatif » du cannabis, interroger nos politiques publiques actuelles et dessiner des pistes pour les faire évoluer semble nécessaire.

Entre septembre 2021 et août 2022, plus de 226 000 infractions constatées pour usage simple de stupéfiants. 90 % de ces infractions concernent le cannabis.



45 %

En France 45 % des 15-64 ans ont déjà consommé du cannabis au cours de leur vie, contre 27 % dans l'ensemble de l'UE

AU CESE

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'USAGE DU CANNABIS ?

En se saisissant du sujet avec un regard transversal, considérant à la fois le prisme médical, sanitaire, juridique, éducatif et économique, le CESE dresse un bilan des politiques publiques actuelles et formule onze préconisations pour les faire évoluer.

Nourri des témoignages et expériences de près de trente experts de terrain, cet avis préconise de faire évoluer les politiques publiques relatives au cannabis. Pour ce faire, l'avis propose un plan d'action en trois étapes : déploiement de mesures d'urgence pour protéger au plus vite les consommateurs, organisation d'un large débat sociétal sur le sujet, et enfin, construction d'un modèle de légalisation encadrée du cannabis.

Le modèle de légalisation souhaitable préconisé par le CESE s'appuie sur une approche précise et globale : les modalités de production, de distribution et de consommation de cannabis y sont définies afin d'alimenter, au mieux, les futures réflexions.

Pour construire un modèle de législation encadrée du cannabis

AVIS

1

DÉPLOYER DES MESURES D'URGENCE DANS L'OPTIQUE D'UNE MEILLEURE RÉGULATION DU CANNABIS EN FRANCE

→ Ne plus sanctionner pénalement l'usage et la culture du cannabis à usage personnel tout en déployant une politique de prévention et de réduction des risques spécifique au cannabis et en renforçant la répression du trafic visant les mineurs

→ Créer un institut national du cannabis sous l'égide de l'OFDT pour développer la recherche fondamentale et diffuser une information claire, objective et accessible sur le cannabis

2

ORGANISER LE DÉBAT PUBLIC ET PARTICIPATIF POUR UNE NOUVELLE RÉGULATION DU CANNABIS

→ Placer la démarche participative au centre du dispositif démocratique et en amont du processus législatif pour modifier la législation actuelle

3

CONSTRUIRE UN MODÈLE DE LÉGALISATION ENCADRÉE DU CANNABIS

→ Faire de l'agriculture biologique la norme de production du cannabis et autoriser l'auto-culture et les Cannabis Social Clubs, en les encadrant

→ Réguler la distribution en l'autorisant aux seuls majeurs dans des points de vente soumis à licence et interdire toute propagande ou publicité en faveur du cannabis, ainsi que toute distribution gratuite ou promotionnelle sur le modèle de la loi Evin

→ Renforcer la répression des trafics et contrôler la qualité des produits tout en sécurisant la filière, de la production à la distribution

LES RAPPORTEURS

Florent COMPAIN

florent.compain@lecese.fr • 01 44 43 60 00

Florent Compain, porte-parole des Amis de la Terre France, est membre du groupe Environnement et nature au CESE. Il siège à la commission Travail et emploi et à la commission temporaire « Cannabis ». Il a déjà co-rapporté un avis sur les reconversions professionnelles.

Helno EYRIEY

helno.eyriey@lecese.fr • 01 44 43 64 41

Helno Eyriey, ex Vice-Président de l'UNEF, est membre du groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse au CESE. Il siège à la commission Affaires sociales et santé et à la commission Education, culture et communication, à la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, et aux commissions temporaires « Cannabis » et « Fin de vie ».